

PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 AVRIL 2017

Présent-e-s :	M.	Joël FRAUENFELDER, Président
	Mme	Nathalie VON GUNTEN, Vice-présidente
	M.	Eric BAIER
	M.	Rocco DE LUCA
	M.	Florian DUMALLE
	M.	Samuel DUNANT
	M.	Nicolas FOURNIER
	M.	Yvan GUILLAUME
	Mme	Antoinette HOFER
	M.	Roger JACCARD
	M.	Jean-Claude KORMANN
	Mme	Kaya PAWLOWSKA
	M.	Jean Carlo TABOADA
	Mme	Elisabeth ULDRY FROSSARD
	M.	Didier VATTER
	M.	Maxime WALDER
Excusé-e-s :	Mme	Barbara MARINI LOPES SILVERIO
	M.	Andrea FOSSATI
	M.	Guillermo Orestes SIRENA
Conseil administratif :	Mme	Dinh Manh UONG, Maire
	Mme	GABUS-THORENS, Conseillère administrative
	Mme	Sylvie JAY, Conseillère administrative
Verbaliste :	Mme	Janine BELAHBIB-DEGEN
Assiste :	M.	Eric KUNZ, Secrétaire-général

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2017
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. P DM 739 – Loi modifiant la LAC pour clarifier les compétences du Conseil municipal – amendement de l'art.80 du règlement du Conseil municipal de la Commune de Confignon
7. P DM 740 – Projet de délibération du Conseil administratif relatif à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan pour l'exercice 2016
8. Résolution No 127 « Pour la réalisation de l'éco-quartier des Cherpines en conditionnant toute augmentation de la densité à un phasage détaillé en matière de mobilité »
9. P DM 741 – Approbation de la candidature de M. Robert-Tissot Christian en qualité d'expert pour le fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics
10. Présentation du projet du Périmètre des Hutins
11. Questions
12. Propositions individuelles et divers

M. Joël Frauenfelder ouvre la séance du 04 avril 2017 du Conseil municipal de Confignon. Il informe que MM. Fossati et Sirena se sont excusés et que d'autres arriveront plus tard ; le CM démarre donc avec 15 membres. Il salue d'autre part les habitants de Confignon qui sont là ce soir.

## 1. Approbation de l'ordre du jour

Le Président demande s'il y a des propositions de modifications de l'ordre de jour. M. Guillaume souhaite ajouter un point pour traiter de la pétition concernant le chemin de Murcie. Le Président se propose de le traiter dans les communications du Bureau, avant de le reprendre formellement au prochain CM. L'ordre du jour n'a donc pas à être modifié.

M. Kormann pense que le CM doit pouvoir se prononcer sur la proposition de modification de l'OJ de M. Guillaume. Le Président demande alors s'il connaît la teneur de cette pétition. Comme indiqué précédemment, il a prévu de la traiter dans les communications du Bureau, puis formellement la prochaine fois. Cette pétition date en fait d'un an, elle n'est parvenue ni à l'ancien Président, ni à lui-même, ni à la commune. Elle est réapparue par les soins de Mme Isler, Présidente de l'ASC, qui lui en a envoyé copie il y a quelques jours. Des recherches sont effectuées pour comprendre ce qui s'est passé, et l'intention est de faire une simple communication ce soir, avant de traiter formellement ce point au prochain CM. Il demande donc d'accepter l'OJ tel que proposé.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des présents.

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2017

Page 04, Mme Uldry Frossard, milieu 1<sup>er</sup> § : « Tréchaumont : la commission... »

Page 05, Mme Gabus-Thorens, communication de M. Dunant : Après la fête citoyenne ajouter : « Ils demandent que les membres du CM se mobilisent pour être présents et aider lors de cet événement. »

Page 06, M. Uong, zones réservées : « ...a voté lors du dernier CM. Le DALE a été informé par courrier. Quant aux pétitionnaires, le courrier ayant été adressé ... »

Page 08, Mme Jay : « ... ce guide s'est fait au sein des commissions. »

Page 11, Mme Jay : « ...Les coûts du génie-civil manquaient, mais le coût des candélabres par exemple avait été intégré. »

Page 13, Mme Uldry Frossard : « ...si une station de téléphérique prendra place ... s'il est prévu de l'étudier dans ce projet de PDZIA. »

Page 15, M. Dunant : « ...le titre de cette pétition est faux... et plus loin :... mais ce sont des parcelles privées. »

Page 18, M. Kormann : « ... escarbilles enflammées et qu'au moins une fusée a explosé en direction de la foule. »

Page 19, M. Vatter : « ...des contrôles, etc...On pourrait exiger des quotas... »

### 3. Communications du bureau

M. **Frauenfelder** revient sur la pétition du chemin de Murcie. Une trace de cette pétition subsistait à l'ASC et un petit rappel nous a été envoyé cette année. Plusieurs riverains ont signé et demandent que le chemin de Murcie soit classé en « riverains autorisés » avec des panneaux et une limitation à 30 km/h. Ce courrier ne nous est jamais parvenu, aussi il propose de le traiter maintenant afin qu'à la prochaine séance du CM, nous soyons à même de faire une réponse circonstanciée aux pétitionnaires, soit directement, soit par le biais d'une commission.

Mme **Jay** précise que, dans cette éventualité, la commission de la mobilité pourrait traiter ce point.

### 4. Communications des commissions

#### ▶ Commission de l'aménagement et de la durabilité (CAD)

M. **Baier** indique que depuis le 7 mars, 3 séances ont eu lieu. Une séance commune avec PLO, une séance le 20 mars, également consacrée à la résolution 127, et une séance avec la CMSS le 3 avril. Ce tempo soutenu sera prolongé avec une séance prévue le 24 avril, en vue de se préparer à une audition de M. Leutenegger au sujet du PD Cantonal. Travailler en amont du PD Cantonal, pour pouvoir poser des questions en fonction de la préparation faite puis, après l'audition de M. Leutenegger, arriver à une décision lors de la séance de juin. Ce processus de travail en 2 temps est en quelque sorte une nouveauté. Concernant le contact avec M. Leutenegger, il ne peut être plus précis, car c'est en cours.

M. **Uong** confirme que Mario Rodriguez attend toujours la réponse de M. Leutenegger quant à sa venue.

#### ▶ Commission de la culture, espaces publics et paysage (CCEP)

Mme **Uldry Frossard** informe que la commission s'est réunie le 14 mars pour discuter de la visite de l'espace culturel « Le Boléro » à Versoix. Les membres de la commission sont d'avis qu'il faut rechercher une personne aux compétences avérées pour réaliser le projet culturel des Cherpines.

Des remarques ont ensuite été émises en vue d'effectuer des corrections concernant la culture dans le Guide des politiques publiques qui nous a été présenté à la dernière séance du CM. Enfin, la pièce de théâtre « Variations énigmatiques » de Eric Emmanuel Schmitt à l'aula de l'école le 30 mars pour les jeunes de la région, a rencontré un vif succès.

#### ▶ Commission de la mobilité, sécurité et sports (CMSS)

M. **Guillaume** informe que la CMSS s'est réunie trois fois. Le 28 février 2017, elle s'est penchée sur l'enjeu de la mobilité aux Cherpines en commission réunie avec la CAD. Une présentation de M. Mario Rodriguez, suivie d'une longue discussion sur la R127 était au menu.

Le 21 mars 2017, nous avons reçu la Direction générale de la mobilité et des transports, suite à la pétition concernant le carrefour de la Moulaz. Il lit un bref résumé de cette rencontre : les propositions des pétitionnaires pour améliorer la sécurité étaient la mobilité réduite à prendre en compte ainsi que la sécurité des enfants sur cet axe. Soit deux propositions faites : mettre un lift à plat vers les escaliers du chemin de Pontverre et la création d'un trottoir sur la route de Soral d'une

largeur minimum de 1,5m, donc impliquant une expropriation des riverains. Plus une signalisation routière adaptée et des passages piétons, des sens obligatoires et des solutions pour handicapés obligatoires pour tout nouveau projet. La commission va donc étudier ces deux propositions.

Enfin le 3 avril, une séance avec la CAD pour une présentation des aspects mobilité dans la ZDIA des Cherpines. Le PD cantonal 2030 a également été abordé et il remercie M. Rodriguez pour ses deux présentations fort utiles. Ces points devront être finalisés.

▶ **Commission des constructions, équipements et Voirie (CCEV)**

M. Kormann informe que la commission s'est réunie en date du 21 mars. Elle a principalement traité des modifications du projet de crédit pour l'installation d'un trottoir sur le chemin de Carabot. Malheureusement les deux projets présentés par la mairie sur ce point n'étaient ni complets, ni aboutis ; la commission n'a donc pu se prononcer sur ce dossier, en l'état. Il y sera revenu ultérieurement.

L'autre objet a consisté à vérifier la conformité du rapport final des politiques publiques aux Cherpines avec le débat qui avait donné matière à ce rapport dans la commission. Quelques remarques ont été faites, proposant des modifications, en particulier concernant l'éclairage public.

Il tient à souligner ensuite qu'il n'a pas été aisé de travailler sur ce rapport final des politiques publiques, car la numérotation des pages a changé entre le moment de la présentation faite devant le CM et la version disponible 10 jours plus tard sur internet. Ceci a entraîné des difficultés de repérage et il souhaite savoir à quel moment la version sera considérée comme définitive ?

▶ **Commission des finances et gestion – développement économique (CFGDE)**

En l'absence de M. Taboada, c'est Mme Hofer qui informe que la CFGDE ne s'est pas réunie.

▶ **Commission sociale, logement et communication (CSLC)**

M. Dunant informe que la commission ne s'est pas réunie.

▶ **Fondation d'intérêt public communal des institutions de la petite enfance (FPE)**

Mme Gabus-Thorens informe que la FPE se réunira demain.

▶ **Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon (FL)**

Mme Jay informe que la commission se réunira le 6 avril.

▶ **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Gabus-Thorens informe que le FMV s'est réuni et a discuté du cahier des charges du prochain concours pour l'œuvre que nous souhaitons installer dans le quartier de Cressy. Un premier tour d'horizon a été fait et nous avons aussi précisé les artistes auxquels on pourrait demander ce travail. Ce travail est en cours et n'est pas finalisé.

▶ **Fondation des Evaux (FE)**

Mme Jay informe que la Fondation se réunira le 13 avril prochain.

► **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme Jay annonce que le CIV s'est réuni le 13 mars pour approuver les comptes et c'est le Conseil du CIV qui l'a fait.

5. **Communications du Conseil administratif**

**Communications de Mme Gabus-Thorens**

- Mme Gabus-Thorens rappelle que le 6 avril aura lieu l'inauguration des boîtes d'échanges qui ont été installées à Cressy et à Confignon. Elle sera faite avec les enfants des écoles, le CIAPE et un petit goûter, à 16H15 à Cressy et à 17H15 à Confignon.
- Le 5 avril, Culture et rencontre fête le deuxième événement de ses 30 ans. Il s'agit d'un concert « Duke Ellington » à PLO à 19H45, avec le collègue De Saussure.
- Le 4 mai à 20H, aura lieu dans cette salle une conférence de Claire Luchetta-Rentchnik sur le thème de la frontière pendant la 2<sup>e</sup> guerre mondiale.
- Le 7 mai, date du Feuillu, sera un jour un peu particulier, car nous allons lui adjoindre l'événement « La Suisse bouge ». Il y aura donc le traditionnel cortège du Feuillu, suivi une grande leçon de gymnastique intergénérationnelle. Tout le monde est invité à venir car nous espérons bien gagner le concours suisse de la participation ! Ensuite, une course au bord de l'Aire pour ceux qui le veulent, des stands de massage et différentes activités seront organisées. Tous sont invités à être sur la place en habits de gymnastique pour participer.

**Communications de Mme Jay**

- Mme Jay a trois informations à transmettre : tout d'abord concernant le CRI, compagnie 201, pour informer d'un achat pour remplacer le véhicule de piquet. Il s'agit du véhicule utilisé lors d'interventions d'urgences, qui a déjà fait l'objet de plusieurs réparations en 2016 et qui occasionne de multiples problèmes d'entretien. Au vu du caractère indispensable de ce véhicule, nous devons procéder à son remplacement et le choix s'est porté sur un VW Caddy combi, équipé pour les interventions et d'une valeur de Fr 32'559.- TTC. La part de Confignon étant pour le CRI de 30%, le prix s'élève donc à Fr. 9'767,70 TTC.
- Pour faire suite à la demande de M. Guillaume concernant les zones bleues, une information de la Fondation des Parkings précise que le règlement d'attribution pour les macarons va être modifié. En effet, il a été constaté par cette Fondation qu'une attribution sur simple présentation de la carte grise et d'une attestation de domicile, n'empêche pas d'obtenir plusieurs macarons pour plusieurs véhicules. Or, il y a une volonté de rendre de l'espace public plutôt aux personnes qu'aux voitures. Dans ce cadre, les règles d'attribution vont être modifiées à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017. Il a d'autre part été convenu avec Bernex, puisqu'il s'agit d'un projet commun, de tenir une séance d'information avec la Fondation des parkings au mois de mai-juin et également de proposer des permanences les après-midis pour toutes les personnes qui désirent s'informer. L'idée est qu'à partir de juin, les personnes pourront obtenir les macarons, avec une mise en vigueur du nouveau règlement dès le 01.07.2017.
- Enfin, Mme Jay informe que les conseillers municipaux recevront une information relative aux locaux des commissions. Avec l'engagement de deux personnes et la réorganisation de l'administration en pôles, plus l'occupation provisoire de locaux dans une des salles de la Maison Briefer, une nouvelle attribution de locaux pour les commissions sera établie et vous sera transmise.
- M. Kormann aimerait connaître la teneur du nouveau règlement d'attribution des macarons ? Mme Jay répond qu'elle n'en dispose pas. L'information lui a été transmise par Bernex, mais elle ne connaît pas les critères d'attribution retenus. Sur internet, elle a trouvé sur le site de la Fondation des parkings, un document traitant de la politique du stationnement qui émane du

canton et qui traite de la problématique de l'occupation de l'espace public. Elle ne dispose pas de plus d'informations à ce jour.

### Communications de M. Uong

- **M. Uong** revient sur les subventions relatives à l'installation de panneaux photovoltaïques pour lesquelles deux délais avaient été fixés. Le premier à fin mars 2017 pour un dépôt de projet à la mairie et le deuxième pour la fin de l'année avec le dépôt d'un projet définitif. Aujourd'hui, la mairie a enregistré 10 dossiers pour des maisons individuelles. De ce fait, le CA a décidé de prolonger le délai à fin mai.
- Zones réservées : des contacts ont été pris avec l'Office de l'urbanisme suite à la résolution prise par le CM. Il souhaite préciser un certain nombre d'éléments qui lui paraissent importants : tout d'abord les zones villas à Confignon qui sont touchées par le périmètre déterminé pour les zones réservées selon le PD Cantonal ne sont pas encore officiellement considérées comme zones réservées, contrairement à la partie sur Onex. Ce qui est aujourd'hui confirmé par le Département, c'est que les propriétaires de villas sur Confignon peuvent toujours déposer des demandes pour rénover et pour réaliser de nouvelles constructions. En revanche, ils ne bénéficient pas des dérogations à l'Art.59 LCI qui permettent de densifier davantage. Ils peuvent donc déposer des demandes d'autorisation de construire selon les normes normales et ordinaires, soit une utilisation du sol entre 25 et 30%. En revanche, des dérogations pour aller jusqu'à 40, voire 60%, ne sont plus possibles. Enfin, lorsque les propriétaires déposent une demande, il n'y a pas le problème de dépôt de Fr. 100'000.- sur les investissements, comme c'est le cas à Onex. Cette situation reste valable jusqu'au jour où le CE déclenchera la procédure de zones réservées. Selon la feuille de route fixée par le CE, ce sera au plus tard à la fin de cette législature. Enfin un accord de principe de M. A. Hodgers a été obtenu pour aborder ces questions avec les habitants de la commune.

Toujours en relation avec les dérogations, la commune a reçu une information du Tribunal de 1<sup>ère</sup> instance qui nous informe d'un cas au chemin de Cressy dans lequel un propriétaire a déposé une demande de construction avec dérogation. Pour l'instant ce cas est traité devant le Tribunal de 1<sup>ère</sup> instance et il a été demandé à la commune si le CA souhaitait participer à cette procédure. Le CA y a répondu positivement pour pouvoir évaluer, à partir d'un cas concret, le traitement d'une telle demande.

**M. Jaccard** demande comment est traitée cette zone dans le Plan Cantonal 2030 ? est-elle en zone réservée ? **Mme Gabus-Thorens** précise qu'elle est déclassée en zone constructible.

**M.Uong** ajoute que si on considère le Plan directeur cantonal, ces zones villas ont 10% qui sont prévus pour être densifiés. Mais l'Etat n'a pas les ressources pour tout faire d'un coup, alors il a déclenché le processus de zones réservées pour 5 zones seulement ( 2 sur Onex, 2 sur Carouge et 1 sur Vernier).Les autres zones situées dans le périmètre fixé par le PDC ne sont *pas encore* concernées.

### 6. PDM 739 – Loi modifiant la LAC pour clarifier les compétences du Conseil municipal – amendement de l'article 80 du règlement du Conseil municipal de la Commune de Confignon

**Le Président** explique brièvement que le Grand Conseil a décrété une modification de la LAC du 13 avril 1984. Un nouvel article 10 al. 4 prévoit que « le CM peut par règlement prévoir que les commissions sont habilitées à modifier et amender les propositions qui leur sont soumises, y compris le projet de budget. Les propositions amendées, accompagnées du projet initial sont soumises au CM qui peut les amender ». Concrètement, cela change peu de chose dans notre pratique, puisque nous avons déjà cette possibilité de modifier, même les lignes du projet de budget. Mais la teneur de cet article de la LAC doit être inscrite dans notre règlement ce qui donnerait le texte suivant :

Titre VIII COMMISSIONS : Art. 11 Diffusion

Les commissions sont habilitées à modifier et amender les propositions qui leur sont soumises, y compris le projet de budget. Les propositions amendées, accompagnées du projet initial, sont soumises au conseil municipal, qui peut les amender.

**Le Président** propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité. Il ouvre donc les débats.

**M. Fournier** n'a pas de remarque sur le fond, mais sur la forme car dans le règlement qui nous est proposé, il s'agit de l'article 11 du chiffre VIII et non de l'Art. 80. Il faudrait vérifier quel numéro est correct et de plus, il manque un C majuscule à Conseil municipal.

**M. Baier** estime qu'il ne faut pas prendre trop de temps pour cette modification, car en fait elle concerne essentiellement la Ville de Genève. Pour sa part, la proposition du Bureau lui convient, seul le titre Diffusion lui paraît devoir être modifié, puisque nous avons dorénavant plus que la diffusion. Il propose donc « Compétences des commissions et diffusion ».

**Le Président** retient la proposition de modification concernant le titre de l'article, quant au texte il n'y a rien à changer, aussi il propose de voter sur l'insertion de cet article tel que présenté dans le règlement du CM de Confignon.



*Législature 2015-2020*

Délibération N° 739

Séance du Conseil municipal du 04.04.2017

**DM 739 - LOI 11388 MODIFIANT LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DES COMMUNES (LAC) - POUR CLARIFIER LES COMPÉTENCES DES CONSEILS MUNICIPAUX – AMENDEMENT DE L'ART. 80 DU RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CONFIGNON**

Conformément aux articles 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du bureau du Conseil municipal,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

à l'unanimité des 16 membres présents

1. D'approuver l'amendement à l'article 80 du règlement du Conseil municipal de Confignon
2. Le nouveau règlement est joint à la présente délibération.

Le Président : Joël FRAUENFELDER

Le Secrétaire : Maxime WALDER

L'inclusion de cet article, tel que présenté, dans le règlement du Conseil municipal de Confignon est approuvée à l'unanimité.

**M. Taboada** demande confirmation que le titre reste bien « Diffusion » ?

**Le Président** trouve que le titre « Compétences des commissions et diffusion » convient bien et **Mme Jay** précise que le premier alinéa traitant des compétences et le deuxième de la diffusion, cet ordre des termes dans le titre est justifié.

7. P DM 740 – Projet de délibération du Conseil administratif relatif à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan pour l'exercice 2016

**M. Uong** fait part de son plaisir de présenter ces résultats de l'exercice 2016, car ils confirment la bonne situation financière de la commune, après une très longue période de difficultés. Le résultat de l'exercice 2016 montre des charges d'un montant de Fr. 13'764'553.- et des revenus de Fr. 13'554'973.-, soit un déficit de Fr. 210'000.-.

Au niveau du résultat des comptes, nous avons des charges pour un montant de Fr. 13'765'624.64, soit pratiquement le montant prévu au budget. Au niveau des revenus, la commune a enregistré des entrées pour Fr. 14'653'897.72, soit une différence positive de quasi un million. C'est donc un bonus pour l'exercice 2016. Au niveau Investissements, un montant de Fr. 1'470'000.- était prévu, mais seuls Fr. 819'325.88 ont été dépensés. Pourquoi ? En effet un certain nombre de projets prévus n'ont pu être menés à bien, par exemple le chemin de Carobot, et seront donc reportés sur cette année. Par contre, au niveau des recettes, nous avons enregistré des entrées totales de Fr. 256'877.55, donc des dépenses nettes d'investissement d'un montant total net de Fr. 562'448.33 pour toute l'année dernière. Enfin, un tableau résumant globalement les recettes fiscales montre l'évolution des comptes de 2014 à 2016, avec au niveau des recettes un saut très important de l'ordre de Fr. 1'800'000.- entre 2014 et 2015, alors qu'entre 2015 et 2016, nous restons quasiment au même niveau. Autrement dit, la tendance semble plutôt à la stabilisation. Du côté des charges, entre 2014 et 2015, on observe une augmentation assez importante, suivie d'une petite réduction entre 2015-2016.

Concernant l'affectation du bonus de Fr. 998'273.08, le CA propose la répartition suivante : affecter à la réserve conjoncturelle Fr. 310'000.- ce qui la portera à un total à Fr. 1'000'000.-. Puis, sur recommandation du réviseur, toutes les dépenses internes PACRA doivent être préfinancées. Donc pour tous les engagements connus à ce jour, soit 3 demandes reçues d'ici à 2018, un montant de Fr. 446'265.- doit être réservé pour ce programme. Enfin, reste un bonus net de Fr. 242'008.08 qui sera ajouté à la fortune de la commune.

**M. Uong** propose donc d'envoyer ces comptes à la commission des finances pour un examen approfondi.

**Le Président** remercie pour cette présentation optimiste des comptes de la commune et propose le renvoi en commission des finances.

Le renvoi des comptes en commission des finances est accepté à l'unanimité.

8. **Résolution No 127 – « Pour la réalisation de l'éco-quartier des Cherpines en conditionnant toute augmentation de la densité à un phasage détaillé en matière de mobilité »**

**M. Frauenfelder** fait part de sa perplexité après avoir assisté à la séance commune Etat-PLO-Confignon du 15 mars où le sujet central était la densification avec en sujet connexe la mobilité. Et dans cette résolution, il n'a rien trouvé concernant directement la densification, sauf un petit paragraphe dans l'exposé des motifs. Mais aujourd'hui il a reçu une proposition d'amendement de **Mme Uldry Frossard** qui ramène le sujet sur la densification. Il propose donc après l'entrée en matière, de passer à l'examen de la résolution, puis d'examiner l'amendement de **Mme Uldry Frossard** sur lequel nous devons voter, avant de finalement voter sur la résolution.

**M. Baier** ne partage pas la perplexité du Président sur le fait que l'on ne parle pas de densité. En effet, il rappelle que nous nous sommes déjà prononcés dans ce CM à fin janvier lorsque nous avons renoncé à entrer en matière sur la résolution 118 qui traitait de la densité. C'était de fait très intelligent, car l'élément important entre densité et mobilité, c'est la relation qui les relie. La densité, ce sont des habitants et la mobilité, c'est le déplacement sur une surface donnée de ces mêmes habitants. Et la relation des deux en constitue le point le plus important. Avec cette résolution 127, il nous paraît que la proposition qui nous avait été faite le 13 mars en termes de relation entre ces deux éléments, était tout à fait satisfaisante et intéressante. Et la CAD a été désespérée depuis plusieurs mois de ne pas entendre de propositions traitant de cette relation fondamentale entre la densité et la mobilité. Ce n'est qu'en date du 13 mars, qu'un concept traitant de cette relation nous a finalement été présenté par M. Gasser de CITEC.

Il ne reviendra pas sur les huit points de cette résolution, car l'exposé des motifs qui a été très bien fait, explique parfaitement la problématique. Il souligne encore une fois l'importance du changement de paradigme qui s'est opéré le 13 mars. La nouveauté, c'est le phasage proposé par l'Etat et qui est repris dans la résolution. Et pour être sûr que lors du COPIL du 6 avril, l'Etat acceptera effectivement ce phasage, nous devons poser des exigences précises, ce que prévoit cette résolution en conditionnant toute augmentation de la densité à une description du phasage prévu. Ce qui implique qu'il n'y aura pas de réalisation du tiers restant du périmètre, tant que la question de la mobilité et de la télécabine n'aura pas été résolue. Il souhaite donc que les deux CA de PLO et Confignon arrivent à faire passer cette exigence, car elle est très dure vis-à-vis de l'Etat et assure que cette 3<sup>e</sup> partie qui concerne 1/3 des habitants, donc 1/3 de la densité, ne sera pas réalisée si la télécabine n'est pas faite. Nous avons donc une garantie qui sera posée dans la réalité d'une résolution que vous allez voter et dans la réalité de la décision que le COPIL sera amené à prendre, soit que les pièces urbaines que vous avez sous les yeux ne seront construites qu'une fois la télécabine mise en service. Soit très, très tard, et d'ici là nous n'aurons pas de problèmes de densité, c'est-à-dire que l'on en restera à la densité prévue en 2013 dans le plan directeur. Et il souligne encore une fois qu'il faut s'attacher à la relation entre densité et mobilité et non se focaliser sur la seule densité.

**Le Président** le remercie et ouvre le débat sur cette résolution avant de passer à l'examen de l'amendement.

**M. Dunant** trouve que ce texte est équilibré avec une partie de propositions concrètes, et ensuite une organisation de celles-ci dans le temps. Pour lui, il est clair qu'il y a aujourd'hui un problème de compréhension du concept de densité. Il y a une peur énorme d'un modèle urbain qui ne serait pas celui que l'on souhaite et qui nous serait imposé. Il faut donc avoir le courage et l'audace d'aller vers un modèle qui ne serait pas « que des barres », mais lié à une réelle capacité à se déplacer dans ce périmètre, et deuxièmement, à y vivre. Cette résolution va donc dans le bon sens et il ne peut que la soutenir. Il encourage donc à la voter.

**M. Taboada** revient sur la résolution que nous aurions laissé tomber en attendant de nouveaux éléments ; soit, mais ce qu'il n'arrive toujours pas à comprendre c'est que dans cette résolution, il manque toujours l'essentiel, à savoir la densité. On parle beaucoup de densité et on ne sait pas vraiment ce que l'on entend avec ce mot densité. Elle est liée à la mobilité, ce qui est correct, mais elle ne constitue qu'un aspect de

l'aménagement du territoire. Pour lui, il y a deux volets dans ce quartier des Cherpines : si on pense volet financier, plus on densifie, mieux c'est, mais l'autre volet, ce serait que nous disions quelle densité on veut. Beaucoup de choses entrent en jeu : le phasage, ce que la commune va décider d'investir, etc..., et ce qu'il trouve dommage, c'est que nous ne définissions pas ce que veut la commune. Nous n'indiquons pas à l'Etat jusqu'où nous sommes d'accord d'aller. Si la densité proposée par le canton est de 1.3, on devrait pouvoir se prononcer sans avoir peur pour une densité de 1.3, 1.4, 1.25, etc... sans que cela dénature cette résolution.

**Mme Gabus-Thorens** souhaite amener une précision. On ne parle que de 80'000 m<sup>2</sup> supplémentaires et pas de taux. Mais c'est bien mieux de parler de m<sup>2</sup>, car si on parle de 80'000 m<sup>2</sup>, nous n'en aurons pas 90'000. Lorsque l'on dit que PLO a accepté 1.1, et ne pourra pas aller au-delà de 1.1, on sait que cela ne veut rien dire, car ce 1.1 tient compte de la pièce D. Vous supprimez la pièce D, vous avez 1.7 en moyenne. Il donc mieux de savoir exactement combien de m<sup>2</sup> on va construire, plutôt que d'avoir un taux dont on ne sait pas très bien sur quelles surfaces il a été calculé.

**M. Dumalle** pense que le rôle du CM est plutôt de mettre des garanties sur cette notion de densité sur laquelle il ne souhaite pas revenir. Le projet présenté lui semble bien fait, mais aujourd'hui à Genève, il ne faut pas oublier que l'on a surtout besoin de logements, pour les jeunes particulièrement. Il s'en remet aussi au PDC au plan cantonal, car le canton de Genève ne peut pas rester avec une population en augmentation et des logements qui ne suivent pas. On se plaint des nuisances liées au trafic venant de France, mais forcément si nous ne mettons pas de logements en place, le trafic continuera à augmenter. Il juge donc ce projet intéressant pour les gens qui veulent rester sur Genève et pouvoir s'y loger. Le deuxième aspect qui le séduit dans cette résolution, c'est justement qu'il y a focalisation sur la mobilité et sur les garanties par rapport à cela. Les plans étaient bien établis, mais le phasage restait un peu flou. Avec cette résolution, les choses seront clarifiées et finalement il trouve que c'est une attitude responsable du CM que d'aller de l'avant avec cette résolution qui pose des contraintes à l'Etat par rapport à la mobilité et à la vie du projet. On peut continuer à parler d'une densité à 1.25, 1.40 ou autres, avec des conséquences pas bien établies, mais il est dans le rôle de la commune de s'assurer que la mobilité se fasse correctement. C'est une bonne résolution, il la soutiendra.

Concernant maintenant l'amendement proposé ce soir, qui est arrivé à 19H12, il en a pris connaissance à 20H... C'est un peu tard, de plus la personne qui a posté cet amendement est sur les réseaux sociaux depuis plusieurs semaines déjà pour avancer ses arguments et il juge que cette proposition aurait dû être avancée bien avant 19H12, afin de pouvoir être étudiée, discutée entre nous. Il ne voit donc pas de raisons d'attendre plus longtemps pour voter cette résolution.

**M. Baier** souligne que **Mme Gabus-Thorens** a précisément dit ce qu'il fallait lorsqu'elle a parlé des 80'000 m<sup>2</sup>. C'est l'élément qui est à la base de la résolution et ces m<sup>2</sup> représentent une densité de 1.23 à 1.26 et c'est ce qui figure dans l'exposé des motifs. Pour sa part, l'important est d'obtenir de l'Etat qu'il accepte ce phasage et que ce phasage entre dans les règlements.

**M. Jaccard** aime les chiffres et rappelle que 80'000 m<sup>2</sup> représentent 1000 appartements à 80 m<sup>2</sup>. C'est colossal, et c'est 80'000 m<sup>2</sup> *en plus*. Il ne faut pas parler de quartier, mais bien d'une ville à 10'000 habitants. Il trouve cela gigantesque. Par ailleurs, il a encore une remarque : est-ce que cette résolution a un aspect contraignant pour le canton ? Car s'il s'agit juste d'une demande, le canton va s'asseoir sur cette demande et il a terminé.

**Mme Uldry Frossard** rappelle qu'elle a préparé un document, car la résolution proposée ne parle pas de la densité. Elle trouve important que le CM se prononce sur ces 80'000 m<sup>2</sup> de SBP supplémentaires. Dans le plan directeur de quartier des Cherpines.....

**Le Président** l'interrompt car l'amendement sera traité spécifiquement plus tard. Si son intervention s'inscrit dans le débat actuel, c'est en ordre, mais si c'est pour parler de son amendement, il est prévu de le traiter après.

**M. Fournier** rappelle que Confignon s'est toujours distingué de PLO par une posture beaucoup plus pragmatique. Nous avons toujours dit que nous voulions des informations pour savoir concrètement ce que signifie une augmentation de 10, 20, 30% par rapport à ce qui a été décidé lors du vote populaire d'il y a quelques années. Le 13 mars, l'Etat est venu avec des chiffres concrets : + 80'000 m<sup>2</sup> de SBP, mais aussi accompagnés de mesures intéressantes en matière de qualité de vie, de mobilité, en matière d'implantation et de qualité des bâtiments, une offre de locaux associatifs, d'espaces et d'équipements urbains, etc... Ceci afin de garantir aux 10'000 habitants des Cherpines de vivre convenablement et dans un espace public de qualité. En tant que jeune, comme l'a relevé **M. Dumalle**, il constate que c'est difficile trouver un logement. Donc si Confignon veut se préoccuper des générations futures, il est capital de construire des logements, et des logements de qualité. En l'occurrence, le projet soumis est de bonne qualité et mérite d'être soutenu. Les propositions faites par la CAD vont dans ce sens : nous acceptons cette augmentation, à condition qu'elle soit faite de manière intelligente, avec un phasage permettant une bonne relation entre mobilité et densité et donc de permettre au final, de construire un quartier dans l'intérêt de tous. Le territoire ne doit pas être gaspillé, mais utilisé au profit de tous, et ce projet le permet.

**M. Walder** se souvient d'avoir entendu parlé de ce projet depuis qu'il est arrivé au CM. A chaque avancée, nous avons demandé plus d'informations suite aux présentations du canton et de la mobilité. Mais avec cette proposition de phasage amenée par le canton et que nous reprenons dans la résolution, nous disposons d'une position forte pour un accord sur cette résolution, à laquelle les deux commissions et aussi vraisemblablement PLO, ont donné leur consentement. A ce moment, si deux communes ensemble votent une résolution avec plusieurs points proposés par le canton, nous pouvons arriver à quelque chose d'assez puissant qui aboutira à faire de nos deux communes des acteurs privilégiés du développement.

**Mme Jay** revient sur l'intervention de **M. Jaccard** mentionnant les notions de ville et de quartier, elle précise que le quartier des Eaux-Vives comprend 26'000 habitants et 13'650 logements pour une surface analogue.

**M. Jaccard** fait remarquer que les Eaux-Vives c'est un magnifique quartier, très vivant, avec des bâtiments plus que centenaires, mais qui jouit d'un dégagement magnifique avec le lac, qui a aussi le parc de la Grange, le parc des Eaux-Vives. Les Cherpines ont certes un dégagement sur une partie de l'Aire qui est magnifique, mais pour le reste, le lac c'est la ZI de PLO. Ce n'est pas la même qualité de vie.

**Le Président** propose avant de passer à l'amendement, de faire une remarque assez formelle. Il trouve un peu délicat que le CM n'assume pas la responsabilité de fixer un taux de densification dans cette résolution, alors que la population attend de nous une réponse claire. Il lui paraît lâche de mettre cet élément dans l'exposé des motifs et pas directement dans le texte.

**M. Fournier** a l'impression en lisant les « vu », puis les propositions de la commission, que cela ressort du texte, même si ce n'est pas explicitement libellé. Le sens est clair et il n'y a pas besoin de rajouter cet élément, à son avis.

**M. Dunant** revient sur ce chiffre de densité qui fait débat. Il lui semble juste de ne pas mettre de chiffres, car si on tient compte des « considérants » qui sont obligatoires en termes de phasage, nous avons de fait, si certaines conditions ne sont pas réunies, certaines pièces qui ne seront pas construites et donc une densité qui diminue. Ne pas fixer de chiffres donne aussi de l'espace à la respiration du quartier et une liberté aux PLQ de se développer en fonction de leurs approbations respectives.

**M. Taboada** juge que nous tournons autour du pot. Dans l'exposé des motifs, une SBP maximum est donnée et lorsque l'on veut simplement l'inscrire, cela pose problème. Le seul élément qu'il retient pour sa part, c'est que le jour où l'on voudra relire cette résolution, on ne relira pas l'exposé des motifs. Donc, il ne comprend pas le problème pour simplement inscrire cela. Ajouter 80'000 m<sup>2</sup> ne dénature pas la résolution, à sons sens. Et de plus, lorsque l'on va à l'Etat, on discute toujours de densité et jamais de m<sup>2</sup>. Donc inscrire ces éléments, il ne voit pas ce que cela change.

**M. Baier** souhaite renforcer ce qu'a dit **M. Dunant** et qui est génial, à savoir que si nous ne faisons que les phases 1 et 2, quelle sera la densité ? Nous n'en savons rien. Elle sera très basse et sûrement en-dessous même de ce que **Mme Uldry Frossard** souhaite. Il ne faut donc pas inscrire de densité, à cause du mécanisme même du phasage.

**M. Walder** est assez d'accord sur le fait qu'il ne faut pas mettre de densité, mais par contre, les 80'000 m2 de SBP supplémentaires devraient figurer dans la délibération. Même simplement dans le titre « ...en conditionnant toute augmentation de la densité à **80'000 m2 maximum de SBP supplémentaires** à un phasage détaillé... »

**M. Jaccard** pense que les phases se résument à une question de temps. Il est illusoire de dire que dans 30-40 ans, la phase 3 ne sera pas faite. Forcément, un jour elle sera faite et nous aurons alors une densité proche de celle des Eaux-Vives.

**Le Président** rappelle que la modification de titre proposée par **M. Walder** doit être traitée et il est proposé de vous la soumettre comme amendement. **M. Walder** n'a rien à ajouter et précise qu'il y a proposé cela comme un compromis pour abrégé les discussions sur ce point qui lui semble un détail. Il est d'ailleurs ouvert à d'autres propositions...

**M. Baier** souhaite attirer l'attention sur le caractère suicidaire de cet amendement. C'est une catastrophe, car on va nous mettre ces 80'000 m2 sans respecter le phasage et en les mettant dans les pièces A et B.

**Mme Uldry Frossard** aimerait présenter son amendement, sinon ce sera contraire à l'amendement sur le titre. **Le Président** reconnaît qu'elle a raison et lui passe la parole.

**Mme Uldry Frossard** propose son amendement suite à la présentation faite le 13 mars par le DALE et les mandataires. Il est prévu qu'au COPIL du 6 avril, nous devons nous prononcer pour l'augmentation de 80'000 m2 de SBP pour le PLQ2 d'ensemble et non d'étages qui est de R+3, R+9 en principe. Confignon doit prendre position sur cette augmentation de densité. Nous avons voté pour un éco-quartier de qualité durable et elle voit deux problèmes majeurs : d'une part l'augmentation de la densité et d'autre part, la mobilité liée à la densité. Elle est d'accord avec tous les points de la résolution liés à la mobilité, mais comme le dit **M. Taboada**, on ne se prononce pas sur l'augmentation de densité. On dit dans l'exposé des motifs que la densité ne pègre pas la qualité de vie, et elle n'est pas d'accord avec cela. Il faut en outre dire que les CA/CM de PLO s'opposent fermement à toute augmentation de la densité supérieure à 10%, et 5 associations représentant les habitants de PLO, Confignon et la région refusent aussi toute augmentation de la densité et il faut en tenir compte.

Si on prend le PD du quartier des Cherpines, voté en 2013, pour le comparer à sa situation actuelle, on voit une augmentation des SBP de 330 à 421'000, soit + 28%, pour le quartier de la Galaise, de 235 à 315'000, soit + 34% d'augmentation. Ensuite, il y a aussi un problème avec les services, crèches, maisons de quartier, puisque dans le PD de quartier on proposait 10'000 m2 de SBP à La Galaise, alors que dans la présentation faite, il n'en reste que 3'700 m2, soit - 73%. Pour l'école primaire, nous avons 20'000 m2 pour les 2 groupes scolaires, dont 10'000 pour La Galaise, et dans la présentation, le périmètre de l'école a été diminué de moitié, soit 5'000 m2. De plus, lorsque l'on compare le nombre de logements au PD, nous avons 2140 logements pour la Galaise, et aujourd'hui on nous en propose 3150, soit 47% d'augmentation. De même pour les habitants, toujours pour La Galaise, qui passe de 4900 à 8200 habitants, soit + 67%.

Comme vous tous, elle est consciente de la nécessité de construire des logements, mais sans densifier à l'extrême les quartiers d'habitations. On nous dit que nous devons densifier, et le canton reporte sa responsabilité sur la Confédération. Dans ce rapport d'examen du PD 2030, la Confédération a enjoint le canton à donner la priorité à la densification des zones à bâtir et à préserver les zones agricoles. Ces mesures se justifient, mais il existe de multiples possibilités. Mme Leuthard a accepté le mois dernier de revoir le plan sectoriel des surfaces d'assolement. Et de pouvoir compter toutes les serres comme surfaces d'assolement par exemple. La LAT n'empêche pas le canton de penser son développement urbain, et d'ailleurs la législation et les directives techniques laissent au canton le choix notamment de son scénario de

croissance. Donc, cette augmentation de 50'000 nouveaux logements inscrite au PD Cantonal 2030 est aussi liée à la croissance. Et nous ne sommes pas obligés de choisir ce scénario et de l'adopter. D'ailleurs, la croissance s'est ralentie en 2016, le solde migratoire a chuté et s'avère même inférieur au solde naturel, ce qui n'est plus arrivé depuis 1997. Il est donc nécessaire de revoir la cible de 30'000 nouveaux logements.

Ensuite, une présentation a été faite aux propriétaires en mars 2017, qui mentionne 4500 logements aux Cherpines. Si on prend le territoire de Confignon, on voit que PI Cherpines maîtrise déjà le 70% des parcelles situées sur le territoire de Confignon, dont les derniers îlots du bord de l'Aire. Cela pose donc aussi un risque, à savoir qu'un seul promoteur qui maîtrise déjà le 70% du territoire pourra faire pression. A cela s'ajoute les problèmes de mixité sociale, ceux liés à la convention signée relativement aux équipements publics, ainsi que la qualité des îlots pour les habitants. On peut enfin se poser la question de savoir si PI Cherpines attendra l'arrivée de la télécabine pour réaliser son projet immobilier.

La résolution 127 n'est pas forcément contraignante et si l'Etat n'inscrit pas ce point au Plan localisé de quartier, il est clair que tous les quartiers seront construits, avec la télécabine ou une autre solution de transport, mais la densité va rester et elle sera gigantesque.

Maintenant, si on compare le nombre d'habitants par hectare, Cherpines-Galaise, c'est 22'000 ha, 8200 habitants et donc 370 hab/ha avec pour les Avanchets, 295 habitants, les Paquis 271 et le vieux Carouge 150. Pour les grandes villes, Zürich, Lyon, Genève, on est proche des 200 et pour Paris, 400. Donc, nous construisons bien une ville très dense. C'est juste énorme lorsque l'on fait les comparaisons avec les autres villes.

Si on revient sur l'image des bâtiments, on voit qu'ils ont été élargis à 15m et qu'il y a très peu d'espace entre eux.

Concernant les écoles primaires, on remarque une réduction de l'emprise de l'école primaire de moitié, malgré l'augmentation importante du nombre d'habitants et de logements. C'est une emprise au m<sup>2</sup> très faible par rapport à d'autres écoles cantonales. Au PDQ Cherpines, nous avons deux groupes scolaires avec pour chacun ~10'000 m<sup>2</sup> de surface, 24 classes. Suite à l'évaluation du SRED, du DIP en 2011, nous avons donc deux écoles, donc 48 classes, 3000 logements, 6900 habitants, alors que pour chaque 1000 nouveaux logements, il faut construire un groupe scolaire de 16 classes. Pour les Cherpines dans leur ensemble, il faudrait donc 3 écoles, 72 classes, pour 4500 logements et 11'000 habitants. Mais on voit que l'on n'augmente ni le nombre de classes, ni le nombre d'écoles, au contraire on réduit l'école primaire du quartier de La Galaise de moitié. En comparaison, si on prend Confignon-Cressy, on a 31'000 m<sup>2</sup> pour 520 élèves, et si on prend toutes les autres écoles, c'est un ratio similaire. Par contre nous avons ici une réduction du périmètre très importante et qui s'avère clairement insuffisant.

Si on passe maintenant aux surfaces de services, les locaux collectifs sont à comparer avec les 10'000 m<sup>2</sup> des Cherpines, et à nouveau nous constatons une réduction importante de toutes les surfaces pour les services, les crèches, les maisons de quartier et les services publics.

Pour cette raison, elle propose donc cet amendement à la résolution R127 : « Le CM en vue de la formalisation du plan localisé d'ensemble du PLQ2 et des plans localisés de détail, accepte, afin de ne pas retarder la mise en œuvre du projet, une augmentation de la densité d'au maximum 10% sur la part des droits à bâtir relative au logement, soit un total de maximum 260'000 m<sup>2</sup> de SBP sur le périmètre du plan localisé d'ensemble PLQ2 du quartier Galaise. Invite le CA à maintenir toutes les surfaces dévolues aux écoles et services prévus initialement dans le PD du quartier des Cherpines, soit 10'000 m<sup>2</sup> pour l'école primaire du quartier Galaise, 20'000 m<sup>2</sup> pour l'Ecole de culture générale et 15'000 m<sup>2</sup> pour les services (crèches, maisons de quartier, locaux associatifs) et de prévoir un phasage strict avec tous les points proposés dans la résolution R127.

**Le Président** la remercie et souhaite juste dire à ceux qui auraient aimé que l'on coupe cette présentation qu'il juge cela inacceptable dans la mesure où notre responsabilité est grande par rapport aux futurs habitants de ce quartier ou ville.

**Mme Gabus-Thorens** cède la parole à **M. Uong** pour la réponse à toutes les questions.

**M. Uong** aurait aimé connaître les réactions des CM par rapport à cette longue présentation, mais comme la parole lui est donnée, il souhaite tout d'abord apporter quelques corrections relativement aux chiffres annoncés par **Mme Uldry Frossard**.

Tout d'abord, la surface dévolue aux activités est de 3'500 m<sup>2</sup> telle que présentée par les mandataires lors de la présentation faite ici même. Et il s'agit d'une augmentation de la surface, donc à ajouter à ce qui est déjà prévu dans le Plan directeur. Il s'agit donc bien d'une augmentation de 3'500 m<sup>2</sup> qui constitue une nouvelle proposition et qui concerne principalement les bâtiments le long de l'axe vert et aussi autour des places identifiées comme valant la peine pour ajouter ces surfaces qualifiées de non marchandes et consacrées à des activités telles que crèches, maisons de quartier, services, etc... Il répète donc que les 3500 m<sup>2</sup> présentés par **Mme Uldry Frossard** comme une réduction, sont en fait une augmentation de 3'500 m<sup>2</sup> à ce qui est déjà prévu.

Puis, par rapport à l'école, il souhaite préciser que les surfaces prévues dans la dernière présentation, sont des surfaces recommandées par le DIP. Lors des deux derniers ateliers sur la densité, la directrice des bâtiments du DIP a participé et c'est elle qui a donné ces indications au niveau des surfaces à prévoir pour le primaire, ainsi que pour l'Ecole de Culture générale. Il est vrai que si nous comparons aujourd'hui les surfaces à prévoir pour l'école par rapport aux projets de constructions des années 80-90, nous devons accepter une densification plus grande du fait du nombre de plus en plus restreint de terrains disponibles. Mais, il tient à préciser que par rapport aux deux projets prévus aux Cherpines, si nous comparons l'école primaire au projet du quartier de l'Etang, sur 5'000 m<sup>2</sup> c'est bien 16 classes prévues et non 24, et il ne faut pas oublier que sur le même périmètre, la commune de Vernier prévoit toute une série d'autres programmes (crèches, ludothèque, et autres activités non prévues pour l'école des Cherpines). Enfin, le projet prévu aux Cherpines prévoit des bâtiments R+2, alors que le DIP dit clairement que les normes c'est R+3 pour les écoles primaires. Cela signifie donc qu'en fin de compte, ce projet est inférieur aux normes préconisées par le DIP. Enfin concernant l'ECG, la directrice des bâtiments du DIP a même mentionné qu'avec un immeuble R+4, les espaces verts dégagés sur le périmètre de l'école étaient très généreux. Donc, en conclusion et contrairement à ce que **Mme Uldry Frossard** a essayé de vous dire, nous respectons largement les normes actuelles du DIP avec des surfaces considérées comme très convenables. En conclusion, ce qu'il souhaite dire c'est que la qualité du quartier avec ses espaces publics verts, très généreux, avec des distances d'au minimum 80 mètres des bords de l'Aire jusqu'aux premiers bâtiments, les espaces entre les bâtiments et les terrains de football, une future place des Cherpines plus grande que la Place du Marché à Carouge, feront que Cherpines disposera d'espaces publics très généreux. De plus, ce sera la première fois que l'on verra lors de la construction d'un quartier, que dès les premiers bâtiments, l'infrastructure pour les transports publics, nécessaire à la desserte du quartier, aura précédé l'arrivée des habitants. Enfin, avec la pièce D, c'est 4 ha réservés au développement des activités sportives, et sans parler encore de La Ruche. En fait, il n'a encore jamais vu jusqu'à maintenant à Genève, un plan d'aménagement qui dispose d'autant d'atouts. Personnellement, il est intimement convaincu que Cherpines sera un quartier de bonne qualité.

**Mme Hofer** remercie **Mme Uldry Frossard** pour tout ce travail effectué, mais elle déclare être embêtée par le fait que ce document est arrivé à 19H15, qu'il faut au moins 1/4h pour le lire en CM et que c'est dommage, car il aurait fallu pouvoir le lire avant, s'y préparer, vérifier les chiffres... Merci aussi à **M. Uong** pour les chiffres communiqués, mais la distance que l'on peut avoir sur le moment n'est pas suffisante pour pouvoir faire un amendement. Le travail qui avait été demandé, suite à cette augmentation de la densité, était vraiment lié à la mobilité et là, elle a l'impression que l'on revient à d'autres choses qui ont été évoquées en commission et qui sont à nouveau traitées en CM. Elle trouve que c'est dommage.

**M. Kormann** aimerait aborder notre manière de fonctionner. Le procédé qui consiste à préparer un amendement-fleuve de 7 pages, sans le communiquer à l'avance, à l'envoyer le jour même, 20 mn avant le début de la séance pour être sûr que les conseillers municipaux n'aient d'une part, pas le temps d'en prendre connaissance et d'autre part, surtout pas le temps d'en discuter ensemble avant, ce procédé qui enfin consiste à lire in extenso pendant 15 mn des chiffres et des projections qui ne peuvent être contestés, car pas discutés avant, ce procédé n'a pas pour ambition de construire le débat. Il provoque l'agacement, le

rejet, et permet enfin de pouvoir se placer en position de victime, et cela n'est pas une bonne manière de fonctionner et il la conteste ce soir.

**M. Baier** très rapidement souhaite évoquer le rapport de forces politiques et la méthode de travail. Concernant cette dernière, il rejoint ce qui vient d'être dit et n'y ajoutera rien de plus, si ce n'est que la manière de travailler ne lui plaît pas non plus. Quant au rapport de forces politique, il souligne qu'il y a eu 13 séances depuis le 7 décembre, date de la séance avec PLO et les deux conseillers d'Etat. Au cours de toutes ces séances, beaucoup de choses se sont dites et on a tenu compte du vis-à-vis et on arrive aujourd'hui à un point où on se rend compte que c'est la mobilité qui prime. La densité est certes importante, mais on peut passer directement à la réalisation d'un phasage qui nous plaît. Donc politiquement, on ne peut revenir en arrière comme le propose **Mme Uldry Frossard**, car ce qu'elle propose c'est tout simplement de retrouver la densité du plan guide à 10%. C'est donc s'asseoir sur les discussions que l'on a eues avec l'Etat et dans une démocratie, c'est une chose que l'on ne peut pas faire. Il propose donc de ne pas entrer en matière sur cet amendement et de voter la résolution R127.

**M. Jaccard** ne voit pas quel est le rapport de forces politique. **Mme Uldry Frossard** est la seule PDC à défendre une densité à 1.10 comme l'a fait PLO, tous les autres sont pour laisser la main libre à l'Etat. Avec l'Etat, si on ne met pas des contraintes, on a pas de résultat et ce que l'on vote est de plus, non contraignant.

**M. Guillaume** n'est pas d'accord avec **M. Jaccard**. Il y a eu de nombreuses séances avec l'Etat de Genève, avec PLO, et à chaque fois l'Etat est entré en matière sur chacune des remarques que nous avons formulées par rapport à ce plan d'aménagement du quartier des Cherpines et avec une attitude constructive. Tout particulièrement sur la mobilité dont nous n'étions pas du tout contents. Il est clair que la densité nous fait mal, nous voyons que nous ne pourrions pas passer outre, que nous serons obligés de densifier ce quartier, mais jusqu'à présent, il faut reconnaître que l'Etat a fait son travail.

**M. Dunant** rejoint ses collègues sur la question de la réception tardive du rapport et pour revenir à la mention des signes faits pour arrêter la présentation de **Mme Uldry Frossard**, il revient sur le fait qu'il ne faut pas mélanger tout et n'importe quoi, car c'est démagogique et peu à propos.

**Mme Uldry Frossard** comprend bien les remarques qui ont été faites, mais il y a eu hier soir le caucus du PDC et elle a travaillé aujourd'hui toute la journée sur cette présentation et s'excuse que ce document soit arrivé très tard. Le débat doit néanmoins avoir lieu non sur la forme, mais sur le fond. Nous devons prendre position sur ces 80'000 m<sup>2</sup> et c'est cela qu'il ne faut pas oublier. Et si PLO s'oppose et refuse toute densité supérieure à 10%, elle ne voit pas pourquoi Confignon ne pourrait pas aussi prendre position malgré tout le travail qui a été fait. Pour RIE III aussi, il y a eu de nombreuses heures de travail et le vote populaire en a décidé autrement. Nous pouvons donc parfaitement prendre position pour limiter la densité gigantesque du quartier des Cherpines, avec en plus une diminution des périmètres des écoles pour pouvoir y mettre des immeubles. C'est pour cela qu'elle réagit, car elle n'est pas d'accord avec cette façon de faire. Il est tout à fait possible de prendre une autre position ce soir, c'est de notre responsabilité.

**Le Président** indique qu'il a regardé le règlement du CM à propos de la procédure au sujet des amendements et n'a rien trouvé de précis sur les délais à respecter.

**Mme Jay** est d'accord, mais lorsque l'on parle de problème de fond et pas de forme, comment expliquer que l'on puisse s'exprimer sur le fond quand on reçoit un document au dernier moment ? Il existe tout de même une relation pertinente entre la remise d'un document et la possibilité de pouvoir s'exprimer sur son contenu.

**Le Président** ajoute qu'il la suit en partie, mais ajouterait qu'en l'occurrence, nous ne sommes pas en terrain inconnu avec ce dossier des Cherpines.

Si plus personne ne demande la parole, le **Président** propose de passer au vote de l'amendement de **Mme Uldry Frossard**.

L'amendement est refusé par 13 non, 3 oui et 0 abstention.

Le **Président** passe ensuite à l'amendement proposé par **M. Walder** pour ajouter dans le titre de la résolution « ...augmentation de la densité équivalant à 80'000 m2 de SBP maximum à un phasage détaillé... »

**M. Dunant** aimerait dire qu'il trouve cet amendement intéressant, mais il n'est pas complètement à l'aise avec cette phrase et il aimerait pouvoir en discuter, surtout après avoir entendu **M. Baier** parler de la problématique de phasage... Personnellement, il n'arrive pas à se déterminer de manière certaine...

**M. Walder** estime que l'idée est assez simple et de plus, cela ne le gênerait pas de retirer sa proposition d'amendement. L'idée simple est que c'est sur ces 80'000 m2 que nous avons discuté et décidé de faire cette résolution. Mais ce n'est pas vraiment un problème, car ce sera discuté par la suite dans le cadre du PLQ. Si vous voulez enlever cet amendement, il n'est pas contre non plus.

**M. Baier** a bien compris que cet amendement est proposé pour faire une médiation entre des points de vue différents. Ce qu'il retient pour sa part, c'est qu'il s'agit d'un titre et dans un titre, on indique une intention forte. Et il a toujours compris que l'intention de la résolution, c'était le phasage. Et si on rajoute une deuxième intention cela brouille les intentions. Il vaut mieux rester sur la notion de phasage et rester sur la première intention.

Le **Président** propose alors de passer au vote sur ce deuxième amendement à la résolution 127.

Cet amendement est refusé par 5 non, 4 oui et 7 abstentions.

Le **Président** passe alors au vote de la résolution R127 proprement dite.

 Commune de Confignon	<b>Résolution</b>	<b>R 127</b>
--	-------------------	--------------

*Date de dépôt :* 04.04.2017

*Date de traitement :* 04.04.2017

### **Pour la réalisation de l'éco-quartier des Cherpines en conditionnant toute augmentation de la densité à un phasage détaillé en matière de mobilité**

Vu l'article 24, alinéa 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'article 31 du règlement du Conseil municipal de Confignon LC 18 111 du 4 décembre 2007;

vu la motion 2281 des députés au Grand-Conseil « en faveur de la réalisation de l'ensemble du plan directeur 2030 » demandant notamment au Conseil d'Etat de « redoubler ses efforts, en tenant compte des évolutions du cadre normatif, en matière de densité et de planification temporelle, ainsi qu'à revoir les minima prévus dans les PLQ des grands périmètres restant à urbaniser (Grands-Esserts, Cherpines, Communaux d'Ambilly, Bernex) »;

vu la nouvelle mouture du PDCant 2030 suite aux corrections demandées par la Confédération, les conditions qui y sont liées, les besoins de logements sur le canton et la nécessité d'employer au mieux les terres agricoles;

vu l'article 3 de la loi générale sur les zones de développement;

vu l'étude menée par le canton sur les potentiels de densification dans le cadre du grand projet Cherpines traitant de la forme urbaine et de la mobilité;

vu les ateliers de travail des 30 septembre 2016, 21 octobre 2016 et 16 mars 2017 réunissant les associations locales, les opérateurs et les autorités cantonales et communales ;

vu les séances d'information et d'état de situation pour les Conseillers municipaux de Confignon et Plan-les-Ouates qui se sont tenues entre le 7 novembre 2015 jusqu'au 7 novembre 2016;

vu la présentation aux Conseillers municipaux de Confignon et de Plan-les-Ouates le 13 mars 2017 sur la variante de synthèse d'augmentation de densité traitant de la forme urbaine et de la mobilité;

Sur proposition de la commission aménagement et durabilité,

le Conseil municipal

### **DECIDE**

par 14 oui et 2 non

de demander au Conseil administratif de poser comme exigences au Conseil d'Etat dans le cadre de la formalisation du plan localisé d'ensemble et dans la réalisation des plans localisés de détail les points suivants :

1. De prévoir un phasage strict et cohérent dans le cadre du développement des Cherpines et une concomitance stricte entre toute nouvelle construction et les infrastructures et mesures de mobilité pouvant absorber le nombre d'habitants prévus ;
2. D'inscrire dans les règlements des plans localisés de quartier (plan localisé d'ensemble et plans localisés de détail) qu'ils ne peuvent être mis en exécution que lorsque les infrastructures et mesures de mobilité sont réalisées;
3. D'inscrire dans le règlement du plan localisé d'ensemble que les pièces urbaines Bc et Cc au nord du quartier ne seront développées que lors de la mise en place de la télécabine ;

4. De demander que la ligne télécabine soit prolongée jusqu'à l'interface Tourbillon de manière à éviter une rupture de charge ;
5. D'inscrire le montant de l'investissement pour la télécabine dans le plan décennal des investissements du canton de Genève ;
6. De réaliser un P+R en amont de la ligne de tramway pour permettre un transfert modal optimal et réduire ainsi le nombre de véhicules/jour sur la route de Base ;
7. De prévoir les infrastructures mentionnées sous point 6 dès la 1<sup>ère</sup> étape de réalisation de la ligne de tramway ;
8. De revoir les emprises de la route de Base grâce à la réalisation d'un P+R en amont de la ligne de tramway

Le Président : Joël FRAUENFELDER

Le Secrétaire : Maxime WALDER

La résolution sur le phasage est acceptée par 14 oui, 2 non et 0 abstention.

9. P DM 741 – Approbation de la candidature de M. Robert-Tissot Christian en qualité d'expert pour le fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics

Mme Gabus-Thorens rappelle que vous avez reçu un CV de M. Robert-Tissot et que d'autre part, il a été reçu par le FMV. Brièvement, elle rappelle qu'un expert a déjà été choisi en la personne d'un architecte-urbaniste, M. Bronimann, mais il y avait aussi besoin d'un artiste. M. Robert-Tissot travaille actuellement comme professeur à la Haute Ecole d'Arts Visuels et ce qui est intéressant dans son parcours, c'est qu'il travaille aussi sur les espaces publics. Par exemple, les pavés lumineux de la Place du Molard.

La FMV a préavisé favorablement sa candidature, mais conformément au règlement, il appartient au CM de voter pour cet expert.

**Le Président** propose de passer au vote sur l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité. Il ouvre ensuite le débat et en l'absence de demande de parole, il passe au vote de la DM 741.

**DM 741 - AVAL PAR LE CONSEIL MUNICIPAL D'UN EXPERT POUR LE FONDS DE MISE EN VALEUR DES BATIMENTS ET ESPACES PUBLICS (COMPETENCE CM)**

Conformément aux articles 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
Vu le préavis favorable du comité du Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics,  
Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**D E C I D E**

à l'unanimité des 16 membres présents

3. D'avaliser la candidature de Monsieur Christian Robert-Tissot en qualité d'expert du Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics.

Le Président : Joël FRAUENFELDER

Le Secrétaire : Maxime WALDER

La DM 741 pour l'approbation de la candidature de M. Robert-Tissot est acceptée à l'unanimité.

**10. Présentation du projet du Périmètre des Hutins**

Le **Président** demande que l'on fasse en sorte que les habitants qui sont venus pour cela puissent voir les documents à l'écran, puis il passe la parole à **Mme Gabus-Thorens**.

**Mme Gabus-Thorens** rappelle que, comme l'indique le titre du document présenté, il s'agit d'une information pour le CM, afin que chacun puisse disposer de la connaissance de l'état de la situation où nous nous trouvons actuellement. Soit pas encore très loin, car nous sommes encore dans la phase de réflexion. Ultérieurement, lorsqu'il y aura un projet concret, un concours éventuel, tous ces éléments reviendront régulièrement au CM, car nous ne pouvons bien évidemment pas travailler sans vous. L'objet de ce jour n'est pas de se lancer dans une discussion, mais elle le répète, il s'agit de donner une information suite à la pétition des habitants.

Mme Gabus-Thorens revient à la problématique pour expliquer que nous disposons d'un périmètre d'intervention, le périmètre restreint, ainsi qu'un périmètre élargi. La partie engazonnée (orange) comprend des parcelles de la commune qui sont celles situées derrière la Coop, une parcelle vide pour l'instant, et la parcelle de la FL sur laquelle se trouve un bâtiment en mauvais état. Nous sommes donc partis de cette constatation et avons pris acte du périmètre où se trouvaient ces habitations, des routes qui les entouraient et de la place du village pour tenir compte aussi des problèmes liés au stationnement de véhicules. De plus, un avant-projet de plan localisé de quartier est en cours sur un périmètre situé entre les chemins de Chaumont et Tréchaumont, résultante de la démarche du grand projet Bernex-Est. Enfin, sur la partie rose, un propriétaire qui entreprend des travaux pour construire des logements en PPE. Ensuite, il y aura l'introduction de la fameuse zone bleue de stationnement et aussi constatation que beaucoup d'habitants du chemin des Hutins ne possèdent pas de places de stationnement et que des travaux du réseau d'assainissement sont également entrepris sur le chemin des Hutins. Partant de ce constat, nous avons donc décidé de réfléchir sur l'ensemble.

La FL et la CA ont décidé de réfléchir globalement à cette situation. On sait donc a priori que cet immeuble 7-9 chemin des Hutins est pourri. Des problèmes d'amiante ont été détectés et nous devons donc faire quelque chose. Un certain nombre de réflexions et de prises de position ont émergé, avec en premier, l'exigence que les immeubles doivent répondre aux critères de la FL, et pour les appartements subventionnés, également aux critères de l'Office du logement. Enfin, le parking sur la Place de l'Eglise devra être intégré au projet de réalisation des immeubles et un soin particulier devra être apporté à l'interface entre les propriétés privées et le domaine communal afin de redonner vie à cet espace. L'idée d'un projet serait donc que la verdure doit prédominer, mais sans modifier la structure architectonique tout en répondant aux critères de modularité et de réversibilité. Pour terminer, il faudra construire un bâtiment qui permettra de reloger provisoirement les habitants du 7-9, le temps de la démolition et de la reconstruction.

L'immeuble 7-9 a été construit dans les années 60-62, comprend 12 appartements de 3,5 pièces d'environ 60 m<sup>2</sup>. Il a été acquis par la commune en 2002 pour Fr. 2'650'000.- avec un rendement brut actuellement intéressant. C'est un immeuble avec des loyers libres pour lequel il faut faire des travaux courants très régulièrement. Et puis, il y a ce rapport d'expertise de 2008 sur l'amiante qui demande de prendre des mesures dans les 3 à 5 ans. D'autre part, les enveloppes extérieures sont à rénover totalement, les canalisations intérieures à refaire et le coût des travaux avait été estimé en 2013 à Fr. 2'673'000.-, soit plus que la valeur de l'immeuble en entier.

Partant de ces constatations, nous nous sommes demandés quels seraient les objectifs d'un programme de concours SIA 142 garantissant les procédures. Nous avons prévu d'avoir 40 logements sur ces parcelles, destinés à des jeunes et aussi à de grandes familles. Au rez-de-chaussée, des commerces ou des locaux associatifs sont aussi prévus. Il faudra en outre tenir compte du transfert des logements subventionnés à réaliser, découlant du transfert des droits à bâtir de la parcelle de Cressy.

Egalement prévu, un parking en sous-sol pour « vider » les stationnements à la Place de l'Eglise et offrir des places aux logements construits. Ceci constitue les desiderata du COPIL Périmètre des Hutins, qui sont actuellement mis en forme pour le futur concours. Nous n'en sommes pas plus loin que cela à ce jour.

S'affiche ensuite la composition du jury qui sera pour partie des gens de la commune et pour partie des professionnels, avec au moins 1 professionnel de plus que de personnes de la commune. A la question posée de savoir s'il y aura des habitants, il est répondu que selon les normes du concours, il n'y aura pas d'habitants.

Le projet de promesse de vente et d'achat de la parcelle communale : elle rappelle que les parcelles appartiennent à la commune et à la FL. Pour des raisons pratiques, il y a donc eu remaniement avec transfert patrimonial repoussé à la fin des travaux, lorsque l'occupation des appartements sera effective. Enfin, le prix : la valeur au bilan de la commune affiche une valeur de Fr. 294'630.-, soit Fr. 156.- du m<sup>2</sup>. Si on veut maintenant calculer la valeur vénale du marché, les chiffres sont de Fr. 3'004'800.-, soit Fr.1'600.- du m<sup>2</sup>. Mais le but de la commune est de construire des logements à des prix raisonnables pour ses habitants, aussi on arrête le prix à 50% de la valeur vénale du terrain (soit Fr.800.-au m<sup>2</sup>) et on cède la parcelle à Fr.1'500'000.- à la FL. Pour assurer le paiement, on l'étale sur 30 ans, à raison de Fr.52'500.- par an. Ce projet

sera bien évidemment exposé au CM et le concours lancé sur ces bases. Voilà pour l'exposé de la situation à ce jour.

**Mme Uldry Frossard** fait remarquer que les habitants du 7-9 chemin des Hutins ont dû se rendre au CM pour être informés des conditions de leur immeuble, suite à une pétition. Des jeunes ont emménagé, d'autres ont effectué des rénovations à leurs frais et aujourd'hui, on apprend qu'il y a un rapport sur l'amiante datant de 2008 et on n'a pas informé ces gens. Est-ce que tous les autres immeubles de la commune, qui ont été rénovés, avaient aussi un problème d'amiante, car ils avaient été construits en même temps ? Pour les espaces verts ensuite, beaucoup d'enfants jouent sur ce périmètre et elle pense qu'une information préalable aurait été bienvenue. Maintenant elle comprend qu'il y aura 1 ou 2 immeubles pour reloger les habitants du 7-9 chemin des Hutins. On parle de 40 appartements destinés à des jeunes et à des familles, mais quid des habitants actuels du 7-9 qui ne sont pas tous jeunes ? Peut-être faudra-t-il rajouter qu'ils sont aussi destinés à reloger les anciens habitants ? Ensuite pour le parking, depuis qu'elle habite Confignon, elle entend parler d'un parking proche de la salle communale, puis sous la place, et aujourd'hui elle comprend donc qu'on reparle à nouveau d'un parking communal dont l'entrée va se situer devant l'entrée de l'école primaire ou certainement dans le périmètre.

**Mme Gabus-Thorens** demande comment elle a cette information ?

**Mme Uldry Frossard** poursuit en mentionnant que l'on vient de fermer la place et qu'à plusieurs reprises, on a voté contre un parking. Si on envisage à nouveau d'en faire un, il servira aux visiteurs pour la salle communale, aux clients de la Coop et à toutes les activités du quartier. Il a ensuite été question d'une place de jeux modulable qui n'a pas été évoquée ici, est-ce que l'on a prévu quelque chose suite à la disparition du parc de jeux à Tréchaumont ? Enfin et pour terminer, elle voudrait dire que le but de la FL est d'offrir des logements aux habitants et qu'en conséquence, le CM doit garder sa compétence pour tous les aménagements de la place du village. Les pétitionnaires demandent donc que soient gardés, autant que possible, le caractère villageois de Confignon, la qualité de vie et le maintien des espaces verts et de détente pour tous. Ils souhaitent participer au projet d'aménagement et à titre personnel, elle aurait aimé que des représentants des habitants, comme cela s'est déjà eu fait pour d'autres concours notamment pour le périmètre de Cressy, participent au concours...

**Mme Gabus-Thorens** s'excuse de l'interrompre, mais elle rappelle qu'il ne s'agit ce soir que d'une information. La présentation de la pétition n'était pas l'objectif de ce soir. Ce soir, il était prévu de faire une information pour que le CM décide de ce qu'il veut faire de la pétition. Il semble que **Mme Uldry Frossard** sache déjà où sera l'entrée du parking, mais nous, nous ne le savons pas. L'information que nous vous donnons aujourd'hui, c'est que nous sommes en train de réfléchir sur un programme qui donnera lieu à un concours.

Ce concours vous sera évidemment présenté et le CM en décidera en fonction de ce qui lui aura été proposé. Voilà et elle répète à nouveau que ceci était une présentation.

**Mme Uldry Frossard** rappelle que ce sont des questions que les habitants se posent et par rapport à la pétition, elle propose le renvoi à la commission culture, espaces publics et paysage.

**Mme Pawlowska** remercie pour cette information plus complète que celle de décembre et qui constitue un correctif aux rumeurs qui circulaient. Elle salue la suppression du parking à titre d'information, sans préjuger du final. Une question reste et qui la gêne, c'est de savoir comment un rapport sur l'amiante datant de 2008, n'a jamais été suivi d'effets ?

**Mme Jay** confirme l'existence de ce rapport de 2008, même si elle ne dispose pas de tout l'historique. Ensuite, la présence d'amiante se détecte lors de travaux par exemple, mais ne présente pas de dangers potentiels si on ne touche pas aux parties du bâtiment qui en contiennent. Elle transmettra le rapport si la demande est faite.

Ensuite, elle souhaite aussi répondre à **Mme Uldry Frossard** s'agissant de l'information aux habitants du 7-9. Cette information donnée aujourd'hui ne date pas d'hier et les habitants savent que cet immeuble a fait

l'objet de beaucoup d'expertises et de réflexions pour déterminer si la commune devait le détruire ou le rénover. Preuve en est, les devis et les estimations effectuées, après visites des appartements. Il n'est pas possible de dire que les habitants n'étaient pas au fait d'un projet touchant cet immeuble.

La rénovation de la place : il est bien indiqué qu'il n'est pas question de faire un changement structurel de la place. La partie qui comprend des voitures doit rester libre, puisque cet espace est dévolu aux fêtes de la commune. Elle rappelle ensuite qu'il y a eu un projet de parking des Hutins bien avant et qu'il a été refusé. Nous en sommes donc venus au projet actuel.

Pour répondre ensuite à l'inquiétude quant au sort des habitants de l'immeuble 7-9, elle répète encore une fois que vu sa vétusté, la commune cherche à reloger ces personnes et que personne ne sera lésé. Le projet comprend la réalisation de deux immeubles, justement pour reloger ces personnes.

Beaucoup d'autres choses ont été mentionnées, mais ainsi que l'a expliqué **Mme Gabus-Thorens**, il s'agit ce soir d'un état des lieux et de la volonté de montrer où nous en sommes de la réflexion. Evidemment il y aura un concours, évidemment nous ne savons pas où se trouvera l'entrée du parking et bien évidemment nous sommes conscients d'être près d'une école, bien évidemment nous avons conscience de l'importance de l'environnement planté, tout cela est bien ancré dans la conscience des membres de la FL et du COPIL, qui rassemble toutes les sensibilités. Quant à ce concours, il faut lui laisser le temps de se mettre en place et un cahier des charges a été établi avec des lignes directrices. Une réflexion large de l'intégration de ce projet à de multiples niveaux a été engagée, nous en sommes aux prémises et merci de nous laisser le temps de mettre en place toutes ces réflexions en lien avec la qualité de cette place.

**M. Uong** souhaite ajouter un élément : suite à la pétition pour la protection des espaces verts dans le périmètre du village, un dossier complet sera remis à la prochaine séance du CM et qui présentera les autres espaces mentionnés dans la pétition.

## 11. Questions

**M. Jaccard** aimerait savoir comment va M. Frey et pense-t-on à le remplacer ?

**M. Uong** indique qu'après une intervention chirurgicale importante, M. Frey se trouve sur la voie du rétablissement et fait preuve d'un moral très positif.

**M. Kormann** mentionne les travaux du chemin de Carabot pour lesquels il a été interpellé par deux familles riveraines. Elles se préoccupent en effet de l'empiètement que ces travaux pourraient avoir sur leurs propriétés après avoir donné leur accord pour la création d'un trottoir. Ces deux familles se plaignent de ne pas être informées des travaux projetés et tout particulièrement des éventuels abattages d'arbres. Elles ont mentionné une rencontre avec Mme Jay en 2016 au cours de laquelle une information leur aurait été promise avant la fin de l'année. Cette information n'est jamais venue, et un des propriétaires a écrit à la Mairie pour avoir de l'information. Trois mois plus tard, il se plaint de n'avoir reçu aucune réponse, ni même un accusé de réception. Sa question est donc la suivante : quand et de quelle manière est-il prévu d'informer les habitants riverains du chemin de Carabot sur le projet définitif de leur chemin et pourquoi sont-ils tenus dans l'ignorance sur des projets qui les concernent au premier chef ?

**Mme Jay** répond que d'une part, il serait bien que lui soient communiqués les noms de ces personnes et d'autre part, elle rappelle que ce projet Carabot est en partie porté par la commune de Bernex dont le personnel technique n'a pas forcément pris acte d'informer les riverains du chemin Carabot. Elle va donc vérifier ce manquement et faire suivre l'information. Elle demande s'il s'agit bien des trois personnes qui ont fait l'objet d'une emprise et qui ont été reçues et rencontrées avec la commune de Bernex ? Si c'est le cas, il est possible que l'une d'entre elles ait fait l'objet d'un oubli, mais dès communication des coordonnées de ces personnes, elle répondra et fournira les éléments de réponse nécessaires.

**Mme Uldry Frossard** revient sur le parc de jeux des enfants à Tréchaumont pour indiquer que plusieurs arbres y ont été plantés et donc elle se demande si une possibilité de garder ce parc plusieurs années encore existe, malgré la modification de zones ?

Mme Jay précise qu'il ne s'agit pas d'une garantie, mais simplement d'une dette de « replantage » et pas d'une garantie de maintien.

M. Guillaume a une question relative au chemin de Vers et la problématique d'éclairage sur Cressy. Actuellement, ce chemin est sombre et il voudrait savoir si des remplacements de luminaires sont prévus ou en cours ?

Mme Jay indique avoir rencontré les propriétaires qui avaient fait cette demande. Il était prévu de remplacer les lampes déficientes et d'implanter un candélabre. Elle va se renseigner, mais pense que c'est en cours suite aux devis effectués.

## 12. Propositions individuelles et divers

M. Fournier aimerait remercier l'administration communale pour avoir remplacé les bouteilles d'eau par des carafes. Puis, il rappelle que le 29 avril 2017, aura lieu la course spéciale des élus. De même il signale le tournoi de foot et de pétanque des élus prévu le 11 juin pour lequel il propose de constituer des équipes et de nous inscrire. Mme Gabus-Thorens propose de faire un Doodle pour gérer les inscriptions.

Le Président annonce que le 26 avril, dans cette salle, aura lieu une soirée mobilité avec M. Barthassat et ses chefs de services, ainsi que les CA d'Onex, de Confignon et de Bernex. Tout le monde est cordialement invité à venir écouter et débattre sur la mobilité.

Le Président lève la séance à 23H05.



Joël FRAUENFELDER  
Président



Maxime WALDER  
Secrétaire